

# Informations concernant la garantie des électroménagers commerciaux Kelvinator

Votre appareil est couvert par une **garantie limitée de trois (3) ans**. Pendant trois (3) ans à partir de la date d'achat d'origine, Electrolux assumera les coûts, sauf dans les cas cités ci-dessous, pour toute réparation ou remplacement de pièce de cet appareil si ce dernier présente un défaut de fabrication ou un vice de matériau, à la condition que l'appareil soit installé, utilisé et entretenu selon les instructions fournies. Pour les appareils munis d'un compresseur, une garantie additionnelle de deux (2) ans sur les pièces est offerte uniquement pour le compresseur.

## Exclusions

Cette garantie ne couvre pas ce qui suit :

1. Les produits dont le numéro de série original a été enlevé, modifié ou n'est pas facilement lisible.
2. Usure normale ou détérioration progressive.
3. Les produits qui ont été transférés de leur propriétaire initial à une autre personne ou qui ne sont plus aux États-Unis ou au Canada.
4. La rouille à l'intérieur ou à l'extérieur de l'appareil.
5. Les produits achetés « tels quels ».
6. Les aliments perdus suite à une défaillance du réfrigérateur ou du congélateur.
7. Les dommages subis à un moment quelconque en cours d'expédition.
8. Les appels de service qui ne concernent pas un mauvais fonctionnement, un défaut de fabrication ou un vice de matériau, ou pour les appareils qui ne sont pas utilisés conformément aux instructions fournies.
9. Les appels de service visant à vérifier et corriger l'installation de votre appareil ou à obtenir des instructions concernant son utilisation.
10. Les frais encourus pour accéder à des parties de l'appareil pour une réparation, par exemple, le retrait des garnitures, des armoires, des clayettes, etc., qui ne faisaient pas partie de l'appareil lorsqu'il a quitté l'usine.
11. Les appels de service concernant le remplacement des ampoules, des filtres à air, des filtres à eau ou autres matériaux jetables, ou des boutons, des poignées et autres pièces esthétiques.
12. Les frais supplémentaires comprenant, mais ne s'y limitant pas, les appels de service en dehors des heures normales de bureau, en fin de semaine ou un jour férié, les droits de péage, les frais de convoyage ou les frais de déplacement pour les appels de service dans des endroits isolés, notamment l'état de l'Alaska.
13. Les dommages causés au fini de l'appareil ou à l'endroit où il est placé pendant l'installation, y compris, sans s'y limiter, les planchers, les armoires, les murs, etc.
14. Les dommages causés par : des réparations faites par des techniciens non autorisés ; l'utilisation de pièces autres que les pièces Electrolux d'origine ou des pièces qui n'ont pas été obtenues par l'entremise d'un réparateur autorisé; ou des causes externes comme l'usage abusif, le mauvais usage, l'emploi d'une alimentation électrique inadéquate, les accidents, les incendies ou les catastrophes naturelles.
15. Dans le cas d'appareils opérés dans une remorque ou tout autre véhicule motorisé par un concessionnaire ou un détaillant, votre appareil sera couvert par une garantie limitée sur les pièces et la main-d'œuvre d'un (1) an. Pour les appareils munis d'un compresseur, une garantie additionnelle de quatre (4) ans sur les pièces est offerte uniquement pour le compresseur.

## EXONÉRATION CONCERNANT LES GARANTIES IMPLICITES ; LIMITATIONS DES RECOURS

L'UNIQUE RECOURS DU CLIENT EN VERTU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE EST LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU PRODUIT, TEL QUE DÉCRIT PRÉCÉDEMMENT. LES RÉCLAMATIONS BASÉES SUR DES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADEQUATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À UN (1) AN OU À LA PÉRIODE LA PLUS COURTE PERMISE PAR LA LOI, QUI NE DOIT PAS ÊTRE INFÉRIEURE À UN (1) AN. ELECTROLUX NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS NI DES DOMMAGES MATÉRIELS ET DES DÉPENSES IMPRÉVUES RÉSULTANT D'UNE VIOLATION DE CETTE GARANTIE ÉCRITE OU DE TOUTE AUTRE GARANTIE IMPLICITE. CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT AUCUNE RESTRICTION OU EXEMPTION SUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS NI RESTRICTION SUR LES GARANTIES IMPLICITES. DANS CE CAS, CES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. CETTE GARANTIE ÉCRITE VOUS DONNE DES DROITS LÉGAUX PRÉCIS. IL SE PEUT QUE VOUS AYEZ D'AUTRES DROITS, QUI PEUVENT VARIER D'UN ÉTAT OU D'UNE PROVINCE À L'AUTRE.

### Si vous devez faire appel au service après-vente

Conservez votre reçu, votre bon de livraison ou toute autre preuve valide de paiement pour établir la période de la garantie, au cas où vous auriez besoin de faire appel au service après-vente. Si une réparation est effectuée, il est recommandé d'obtenir et de conserver tous les reçus. Le service après-vente en vertu de cette garantie doit être obtenu en communiquant avec Electrolux aux adresses ou numéros de téléphone ci-dessous.

Cette garantie n'est valide qu'aux États-Unis et au Canada. Aux États-Unis, votre appareil est garanti par **Electrolux Major Appliances North America, une division d'Electrolux Home Products, Inc.** Au Canada, votre appareil est garanti par **Electrolux Canada Corp.** Electrolux n'autorise personne à modifier les obligations contenues dans cette garantie ni à y ajouter quelque élément que ce soit. Les obligations de cette garantie concernant la réparation et les pièces doivent être remplies par Electrolux ou par une compagnie de réparation autorisée. Les caractéristiques ou spécifications des produits décrites ou illustrées peuvent être modifiées sans préavis.

A00915201/A (janvier 2014)

### États-Unis

1.866.738.1640

Electrolux Major Appliances

North America

10200 David Taylor Drive

Charlotte, NC 28262

### Canada

1 800 265-8352

Electrolux Canada Corp.

5855 Terry Fox Way

Mississauga, Ontario, Canada

L5V 3E4

